

2020
CODE DE TRANSPARENCE

GROUPAMA ETAT EURO
ISR

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	3
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	3
3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE FONDS ISR PRÉSENTÉ DANS CE CODE DE TRANSPARENCE	11
4. PROCESSUS DE GESTION	18
5. CONTRÔLES ESG	20
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	22

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Nom du fonds : Groupama Etat Euro ISR

- **Stratégie dominante :** ISR
- **Stratégie complémentaire :** Exclusion
- **Classe d'actifs principale :** obligations et autres titres de créances internationaux
- **Exclusions appliquées par le fonds :** Charbon, Autres : Liste des Grands Risques ESG

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT (GROUPAMA AM)

25, rue de la Ville l'Evêque

75 008 Paris

Téléphone : 01.44.56.76.76

Site web: www.groupama-am.com

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Un engagement historique en matière d'investissement responsable



Nos principes d'actions

Groupama AM vise à offrir à ses clients une gestion de conviction, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen-/long-terme, s'appuyant de manière pragmatique sur une analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

La prise en compte des critères ESG dans notre métier d'investisseur repose sur trois convictions fortes :

- L'ESG est une réponse aux mutations profondes que connaît notre économie : réchauffement climatique et nécessité d'évoluer vers une économie bas carbone, vieillissement de la population, évolution vers une économie du numérique...
- L'ESG est un outil permettant à l'investisseur d'identifier les opportunités de croissance de l'entreprise
- L'ESG est un outil permettant à l'investisseur de se prémunir contre les risques ESG susceptibles de peser sur la valorisation de l'émetteur, en réponse à la multiplication des crises liées à des enjeux de gouvernance depuis l'explosion de la bulle internet.

Groupama AM appréhende les bouleversements profonds de nos sociétés modifiant le modèle économique des entreprises selon trois transitions : une transition numérique, une transition environnementale et une transition démographique.



Une équipe de Recherche intégrée

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique. Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

En 2016, Groupama AM a franchi une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG. Aussi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Aujourd'hui, chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre.

Notre offre en matière d'investissement responsable

Nous déployons la prise en compte des critères ESG dans nos processus de gestion selon quatre axes d'implémentation :



Intégration ESG : sont considérés comme des processus d'intégration ESG tout processus de gestion qui prend en compte des critères ESG au même titre que des éléments financiers pour aboutir à une décision de gestion. Cette prise en compte doit se faire de manière formalisée, permettant de retracer les décisions de gestion qui s'appuient sur des éléments ESG. La mise à disposition de l'analyse ESG aux gérants de portefeuille ne suffit pas à qualifier un portefeuille d'intégration ESG.

ISR : l'investissement socialement responsable vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Thématique : une gestion thématique consiste à investir dans des entreprises dont le secteur d'activité, les produits ou services répondent à un ou plusieurs enjeux liés au développement durable, préalablement défini comme objectif de gestion du fonds : le changement climatique, l'eau, l'égalité homme-femme, la santé...

Impact : l'Impact investing, ou investissement à impact, consiste à investir dans des projets, des entreprises ou des organisations dont l'objectif est de générer un impact positif environnemental ou social mesurable, en même temps qu'une performance financière.

Une démarche d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Groupama Asset Management constitue un prolongement naturel de l'analyse ESG et de la prise en compte de ces critères dans les décisions d'investissement ; elle s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG et ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues
- Identifier et partager les bonnes pratiques ESG sectorielles auprès des entreprises détenues

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Lien Internet Finance durable : <https://www.groupama-am.com/fr/vision-responsable-de-finance/>

Lien Internet Article 173 (Rapport ESG-Climat) :

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2020-Article-173-VF.pdf>

Lien Internet Rapport d'engagement actionnarial :

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/Politique-dengagement-2020-et-bilan-2019.pdf>

Lien Internet Politique de vote :

https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/Covid-19_Politique-de-vote-2020-modifiée.pdf

Lien Internet Rapport sur les droits de vote :

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/Rapport-sur-les-droits-de-vote-aux-Assemblées-Générales-au-cours-de-lex....pdf>

Lien Internet Politique d'exclusion Charbon :

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/Politique-Charbon-GroupamaAM-sept-2020.pdf>

Lien Internet Politique d'exclusion des armes controversées :

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/Politique-Exclusion-2019.pdf>

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

a) Liste Charbon

Groupama AM établit une liste de valeurs dont plus de 20% du chiffre d'affaire repose sur des activités d'extraction du charbon ou de production d'énergie à partir du charbon. Cette liste est établie à partir des données la Global Coal Exit List, fournie par l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) allemande Urgewald. Les résultats fournis par cette ONG sont revus par notre équipe de Recherche interne. De ce fait, Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la Global Coal Exit List. Les entreprises présentes sur cette liste sont exclues de nos investissements.

b) Liste Grands Risques

Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG, la liste des « **Grands Risques ESG** ». S'y trouvent, d'une part, les entreprises faisant

l'objet d'une controverse sérieuse et, d'autre part, les entreprises notées très négativement en Gouvernance en analyse qualitative (Pour plus de détails sur cette liste : 3.6.b).

c) Liste des opportunités ESG

Il s'agit des valeurs identifiées par les analystes comme les plus avancées d'un point de vue ESG. Ces valeurs sont sélectionnées indépendamment de leur notation quantitative. Chaque analyste a la possibilité de proposer une à deux valeurs. Il n'y aura pas automatiquement des opportunités dans chaque secteur suivi. La liste ainsi constituée comporte au maximum 15 noms.

d) Analyse interne, dont la prise en compte des risques et opportunités climat

Notre analyse interne est structurée autour de quatre piliers E, S, S et G (Environnement, Social, Sociétal, Gouvernance). L'analyse de chacun de ces piliers a vocation à déterminer si le modèle économique de l'entreprise est un risque ou une opportunité pour l'investisseur. Si l'analyse ESG a montré qu'elle constituait un bon indicateur pour anticiper les risques, elle est aussi très utile pour mesurer des opportunités d'investissements : en analysant comment l'entreprise sait s'adapter à son environnement face aux principaux enjeux que nos économies doivent gérer, elle permet de déceler les gagnants et les perdants de demain.

Groupama AM s'appuie sur son analyse environnementale afin de limiter son exposition aux deux principaux risques climatiques : risques physiques et de transition. Ainsi, dans notre méthodologie environnementale, chaque analyste s'appuie sur nos outils pour construire un raisonnement climatique et déterminer la qualité de la stratégie environnementale des valeurs qu'il suit. Cette appréciation sur la situation actuelle est assortie d'une perspective traduisant si la stratégie de l'entreprise est considérée comme un risque ou une opportunité.

Nous nous appuyons principalement sur 4 indicateurs. Pour analyser le positionnement actuel du modèle d'affaire d'une valeur, nous nous basons sur notre fournisseur de données I-Care & Consult pour les indicateurs suivants :

- **Part verte** : pourcentage du CA de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la taxonomie européenne.
- **Net Environmental Contribution (NEC)** : pourcentage de la performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe -100/100%, le 100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique avec la transition énergétique et écologique à un instant t. La NEC complète la part verte, et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur est un indicateur avancé et cohérent avec la taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».
- **Scénarios 2°C** : afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur « Alignement scénario 2°C », qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à un tel scénario.

- **Ratio d'intensité carbone** : prise en compte des émissions du scope 1, 2 et 3 (amont)¹, normalisées par million d'euros de chiffre d'affaires.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

En 2018, la décision de mettre en place une Stratégie ESG au sein de la société de gestion a conduit à la création d'une équipe dédiée à cette stratégie, aboutissant à la création du poste de Directrice de la Stratégie ESG et à celui de Responsable Intégration ESG. Cette équipe est directement rattachée à la Direction Générale.

L'ESG est aujourd'hui intégré sans distinction au niveau des équipes de recherche et de gestion. Le département de la Recherche comprend une Directrice de la Recherche et de la Stratégie, 11 analystes financiers et ESG dont 2 analystes référents pour l'étude des piliers Environnemental d'une part, et Social et Sociétal d'autre part, ainsi qu'une analyste dédiée à la Gouvernance et à l'engagement actionnarial, ainsi que 3 économistes qui intègrent également les critères ESG dans leur analyse pays.

Par ailleurs, au-delà des équipes Gestion/Recherche chaque équipe de la société de gestion est impliquée dans l'activité d'investissement responsable : la Direction Générale, les équipes Marketing et Appel d'Offre, la direction RSE, les équipes commerciales, les équipes Conformité ainsi que celles de reporting.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Depuis 2016 les rôles d'analyste financier et d'analyste ESG sont regroupés au sein d'une même fonction, représentée aujourd'hui par 11 analystes (cf. réponse 2.2).

Chaque analyste a ainsi la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre. La combinaison de ces expertises de recherche nous permet d'analyser en profondeur chaque émetteur afin d'appréhender sa situation en globalité en vue d'émettre un avis aussi précis que possible.

Enfin, Groupama AM emploie 11 gérants de fonds ou mandats ISR, thématiques et d'impact.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Groupama Asset Management est engagée à plusieurs niveaux au plan international dans sa démarche d'investisseur responsable. Son engagement se traduit par la participation à de

¹ Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations d'énergie

Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

nombreuses initiatives de place, une contribution aux différents travaux de réflexion et la mise en œuvre d'une politique d'engagement.

A l'international

- **PRI – Principes pour l'Investissement Responsable**

Signe de son engagement historique, Groupama AM a été un des signataires fondateurs des PRI en 2006. Groupama AM rend compte annuellement de son engagement aux PRI au sein d'un reporting dédié, et a obtenu la Notation maximale A+ en 2019 sur sa politique d'intégration ESG.

Lien Internet : <http://www.unpri.org/>

- **EUROSIF –European Sustainable Investment Forum**

Membre de l'EUROSIF en qualité de membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), Groupama AM contribue activement aux travaux de convergence européenne sur l'ISR auprès des autorités publiques et politiques européennes. EUROSIF est l'organisme de promotion de la finance durable au niveau européen.

Lien Internet : <http://www.eurosif.org/>

En France

- **FIR- Forum pour l'Investissement Responsable**

Groupama AM est membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et participe à ce titre à différents groupes de travail en collaboration avec d'autres associations professionnelles ou à but non lucratif (AFG, ORSE, AFA, CIES, FBF, SFAF...) afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques et politiques, acteurs économiques/financiers et parties prenantes. Groupama AM participe à la Commission Grand Public.

Lien Internet : <http://www.frenchsif.org/>

- **AFG – Association Française de la Gestion Financière**

Président la Commission « Finance Durable » de l'association depuis 2015, Groupama AM contribue aux différents travaux de Place sur la finance durable, en particulier ceux concernant le Label ISR, l'évolution de la réglementation, la publication des chiffres de ce marché ou encore la réponse aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Groupama AM participe au Comité du Label ISR et au Comité du Label Greenfin.

Lien Internet : <http://www.afg.asso.fr/>

- **SFAF – Société Française des Analystes Financiers**

Président de la commission « d'analyse extra-financière » entre 2014 et 2018, Groupama AM a participé à plusieurs réalisations dont l'organisation de conférences sur le reporting intégré (juin 2015) et sur le secteur financier et les enjeux environnementaux (juin 2016). Au sein de la SFAF,

Groupama AM a contribué activement à la mise en place de formations sur la finance durable, et anime régulièrement ces formations.

Lien Internet : <http://www.sfaf.com/>

- **ORSE –Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises**

Groupama AM contribue depuis 2002 aux travaux du **Club Finance de l'ORSE** et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR, ainsi qu'aux différents groupes de travail axés sur les problématiques ESG.

Lien Internet : <http://www.orse.org/>

- Membre de **Finance For Tomorrow**

Membre de l'association Finance for Tomorrow, initiative portée par Paris Europlace pour promouvoir la finance durable. A ce titre, Groupama AM participe à différents travaux, notamment sur les outils existants pour appréhender le risque climat par les investisseurs et sur la création d'un référentiel de compétence ESG.

Lien internet : <https://financefortomorrow.com/>

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31/12/2019, les encours ISR représentent 2,577 Mds d'Euros. Au total, 76,130 Mds d'Euros des encours prennent en compte des critères ESG.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les actifs ISR de Groupama AM représentent 2,45% des encours totaux sous gestion et 72,32% des encours totaux appliquent une démarche formalisée d'intégration ESG.

Type d'approche	Nature du support	Libellé du support	Encours au 31/12/2019 en M€	% de l'encours total
Approche ISR	3 fonds ouverts	Euro Capital Durable	336	0,32%
		G Fund Crédit Euro ISR	291	0,27%
		Groupama Etat Euro ISR	411	0,39%
	FCPE à compartiments	Groupama Epargne Responsable	1219	1,16%
	1 fonds dédié	-	271	0,26%
Approche thématique	1 fonds ouvert	G Fund Future for Generations	18	0,02%
Approche impact	1 fonds ouvert	G Fund Global Green Bonds	31	0,03%
TOTAL DES DIFFERENTES APPROCHES			2577	2,45%
Processus d'Intégration ESG dans nos fonds monétaires	3 fonds ouverts	Groupama Monétaire	2236	2,21%
		Groupama Entreprises	3061	2,91%
		Groupama Trésorerie	4673	4,44%
	1 FCPE	Tesorus Monétaire Nourricier	6131	5,82%
Processus d'intégration ESG dans nos mandats gérés pour le Groupe Groupama	42 mandats	-	52573	49,94%
Processus d'intégration ESG dans nos mandats et fonds gérés pour des clients externes	11 fonds	-	1820	1,73%
	12 mandats	-	3059	2,91%
TOTAL DE L'INTEGRATION ESG			73553	69,87%
TOTAL DES ENCOURS ESG			76130	72,32%

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Groupama AM gère trois **fonds ISR** ouverts au public, conciliant performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité :

G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR (ex Euro Capital Durable), SICAV ISR « Actions européennes » de la zone Euro créée en 2001 dont les encours au 31/12/2019 s'élèvent à 336 M€. En 2016 la Sicav a obtenu le label ISR public et l'a conservé pour les exercices suivants.

G FUND CREDIT EURO ISR, fonds ISR « Obligations Crédit européennes » créé en 2008 dont les encours au 31/12/2019 s'élèvent à 291 M€. En 2016, le fonds a obtenu le label ISR public et l'a conservé pour les exercices suivants.

GROUPAMA ETAT EURO ISR, fonds ISR « Obligations Etats Zone Euro » créé en 2011 dont les encours au 31/12/2019 s'élèvent à 411 M€.

Groupama AM propose un **fonds thématique ESG** ouverts au public, investissant dans des entreprises dont le secteur d'activité, les produits ou services répondent à un ou plusieurs enjeux liés au développement durable, préalablement définis comme objectifs de gestion du fonds :

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS, fonds thématique créé en 2019 dont les encours au 31/12/2019 s'élèvent à 18 M€ et labellisé ISR en avril 2020.

Groupama AM gère un **fonds d'impact** ouvert au public, générant un impact positif environnemental et/ou sociétal mesurable via ses investissements :

G FUND GLOBAL GREEN BOND, fonds d'impact créé en 2019 dont les encours au 31/12/2019 s'élèvent à 31 M€ et ayant obtenu le label Greenfin en avril 2020.

3. DONNEES GENERALES SUR LE FONDS ISR PRESENTE DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

a) Note ESG :

L'objectif recherché par la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement ISR du fonds est de favoriser les Etats dont la performance en matière de développement durable permet de mettre en place une croissance soutenable sur le long terme.

L'objectif du fonds est d'afficher une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement du portefeuille après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs. La note médiane de l'univers étant constamment de 50, il est donc nécessaire que la note ESG moyenne du portefeuille soit strictement supérieur à 60 afin de respecter la contrainte énoncée précédemment.

En prenant en considération les recommandations de l'analyse intégrée à la sélection des valeurs dans l'univers éligible prédéfini, le gérant sélectionne les émetteurs en valorisant leur durabilité dans l'objectif d'optimiser à moyen long terme le couple rendement/risque de son portefeuille avec une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Barclays Euro Aggregate Treasury. La prise en compte des caractéristiques ESG des actifs sous-jacents de tous les instruments détenus en portefeuille a pour objectif de valoriser la durabilité et de minimiser le risque.

b) Indicateurs ESG

La méthodologie mise en place chez Groupama AM a pour objectif de privilégier les Etats les plus vertueux sur les 3 piliers : Environnement, Social /Sociétal et de Gouvernance ainsi que sur la thématique du respect des droits humains.

Afin d'atteindre cet objectif Groupama AM s'est dotée de quatre indicateurs ESG spécifiques. Ceux-ci sont analysés, a minima, sur un pas annuel. Les résultats affichés sont systématiquement comparés avec l'indice de référence du fonds. Le taux de disponibilité, c'est-à-dire le pourcentage de couverture du portefeuille et de l'indice de référence par ces indicateurs, donnée cruciale pour asseoir la crédibilité de l'analyse, est également affiché.

- L'intensité **carbone** pour le pilier environnement.

L'un des objectifs du fonds est d'afficher une intensité carbone moyenne du portefeuille durablement meilleure que celle de son indicateur de référence. Le calcul de l'intensité carbone est disponible sur un rythme mensuel ce qui permet un pilotage fin de cet indicateur.

- Le **taux de chômage de longue durée (en % de la population active)** pour le pilier social/sociétal (Pourcentage de la population active âgée de 15 à 74 ans qui a été au chômage pendant 12 mois ou plus)
- Le **Contrôle de la corruption** pour le pilier gouvernance (Perception de la corruption de l'exécutif, ainsi que du niveau de «capture» de l'État par les élites et les intérêts privés)

- La **Liberté d'expression et citoyenneté** pour le respect des droits Humains (Perception de la démocratie (capacité du peuple à choisir ses gouvernants) la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté des médias)

Pour ces trois derniers indicateurs, les écarts de trajectoire par rapport à l'indice de référence sont analysés et des mesures correctrices peuvent être implémentées le cas échéant.

c) Obligations vertes

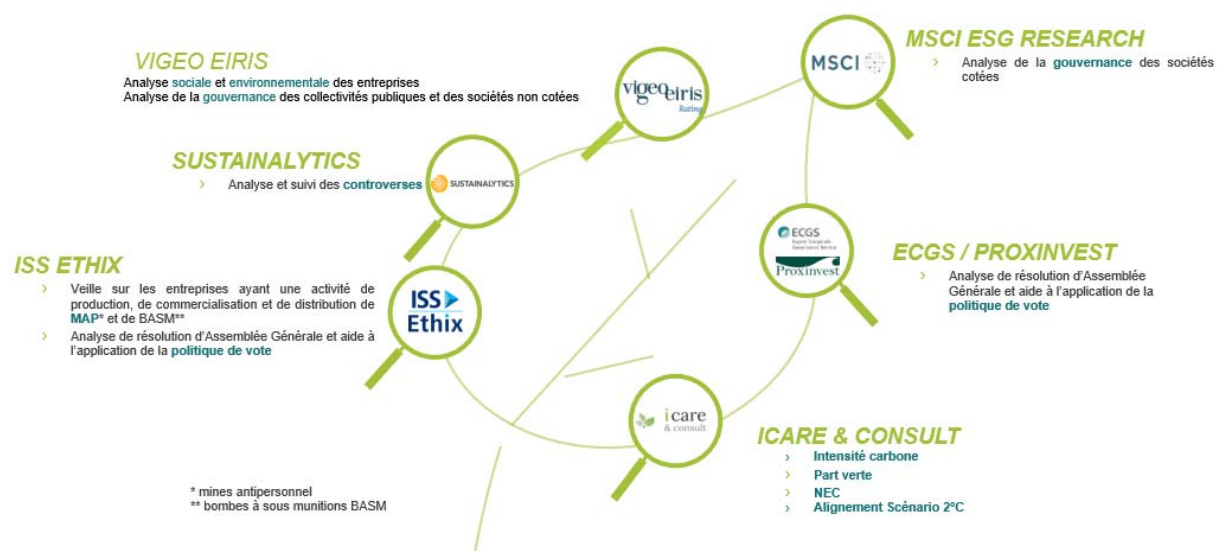
Enfin, troisième objectif ESG du fonds, la part verte, équivalent à la proportion d'obligations vertes dans le fonds, doit être de minimum de 30% de l'actif net du portefeuille.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds ?

Au sein de l'équipe de recherche, les analystes s'appuient sur de nombreux prestataires externes, notamment sur des agences de notation ESG reconnues pour la qualité de leurs travaux qui fournissent des informations ciblées sur l'ensemble des enjeux E, S, G. Nous travaillons avec différents fournisseurs de données ESG pour leur complémentarité.

Chaque analyste est responsable de l'analyse financière et ESG de ses secteurs d'attribution. Deux de ces analystes ont un rôle d'animation transverse de chacun des piliers E et S. Une analyste est entièrement dédiée au critère Gouvernance, à la Politique de vote et à la mise en place de la Politique d'engagement. L'analyste experte sur le pilier Environnement est en charge de l'analyse interne des Green Bonds.

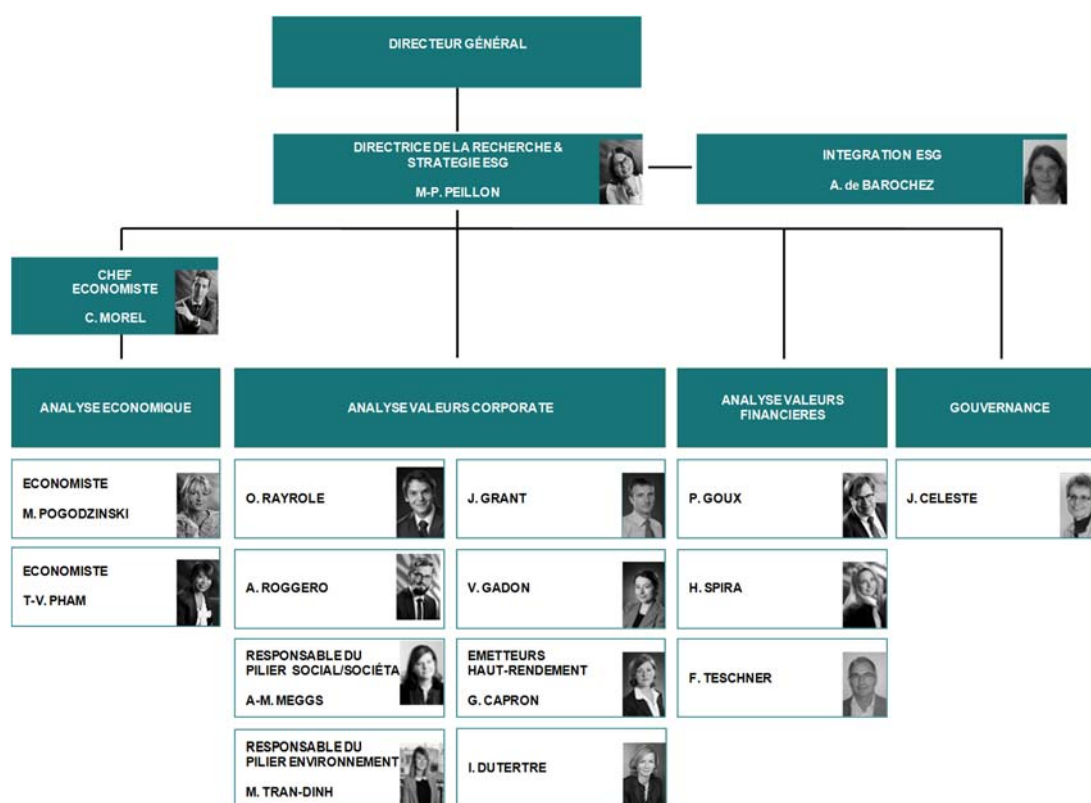
Afin de compléter et d'approfondir leur recherche, les analystes bénéficient d'analyses et d'études extérieures complémentaires, issues de courtiers et/ou d'analystes extérieurs spécialisés qui intègrent les enjeux ESG. Ils assurent également un dialogue régulier et constant avec les entreprises et parties prenantes et une veille internet.



Les analystes disposent d'outils formalisés pour exprimer leurs recommandations et les partager avec les équipes de gestion : un outil propriétaire collectant les notes ESG, NotesESG®, et un outil donnant accès à l'ensemble des travaux publiés par les analystes, une liste des Grands Risques ESG,

une liste d'Opportunités ESG, AvisRecherche©. Toutes les données ESG sont accessibles dans l'outil de gestion SimCorp Dimension.

Organigramme de la Recherche et de la Stratégie ESG :



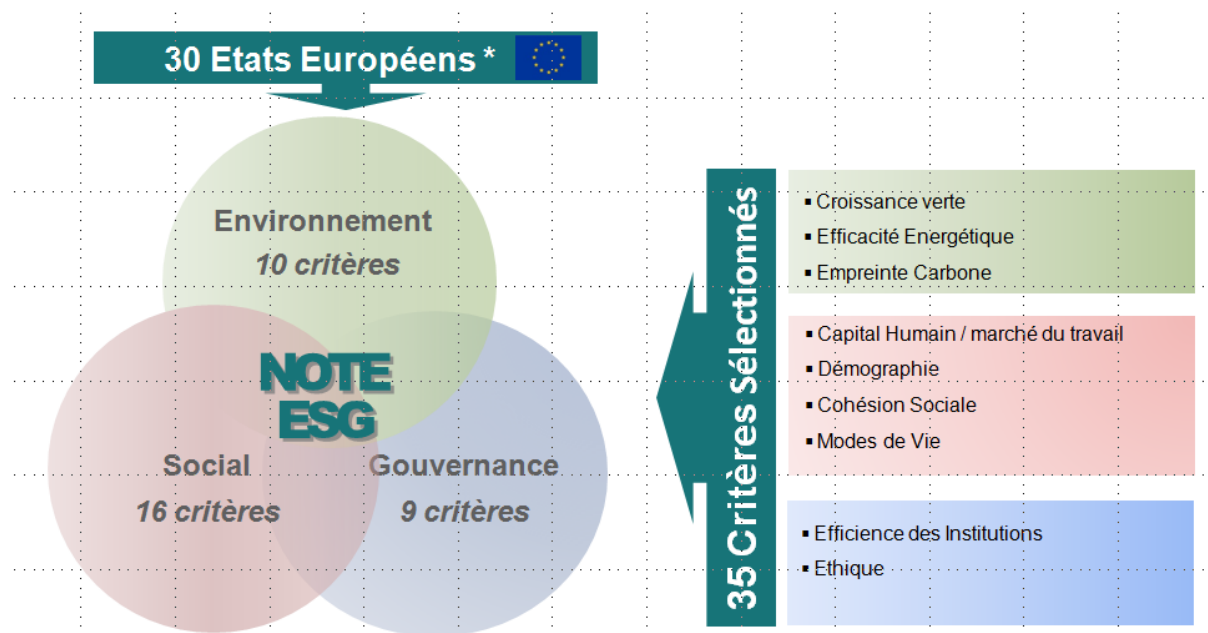
3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

a) Analyse des émetteurs souverains

Groupama AM a développé une analyse ESG interne des émetteurs souverains. La notation extra-financière est réalisée à partir d'indicateurs de développement durable publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat et regroupés ensuite autour des trois grands piliers E, S et G.

Cette méthodologie de notation dresse un état des lieux de la performance d'un pays en matière de développement durable. Il s'agit de classer et noter la capacité des Etats à mettre en place une croissance soutenable sur le long terme.

L'évaluation des 30 Etats Européens s'effectue selon 35 critères appartenant aux piliers ESG : Environnement, Social et Gouvernance.



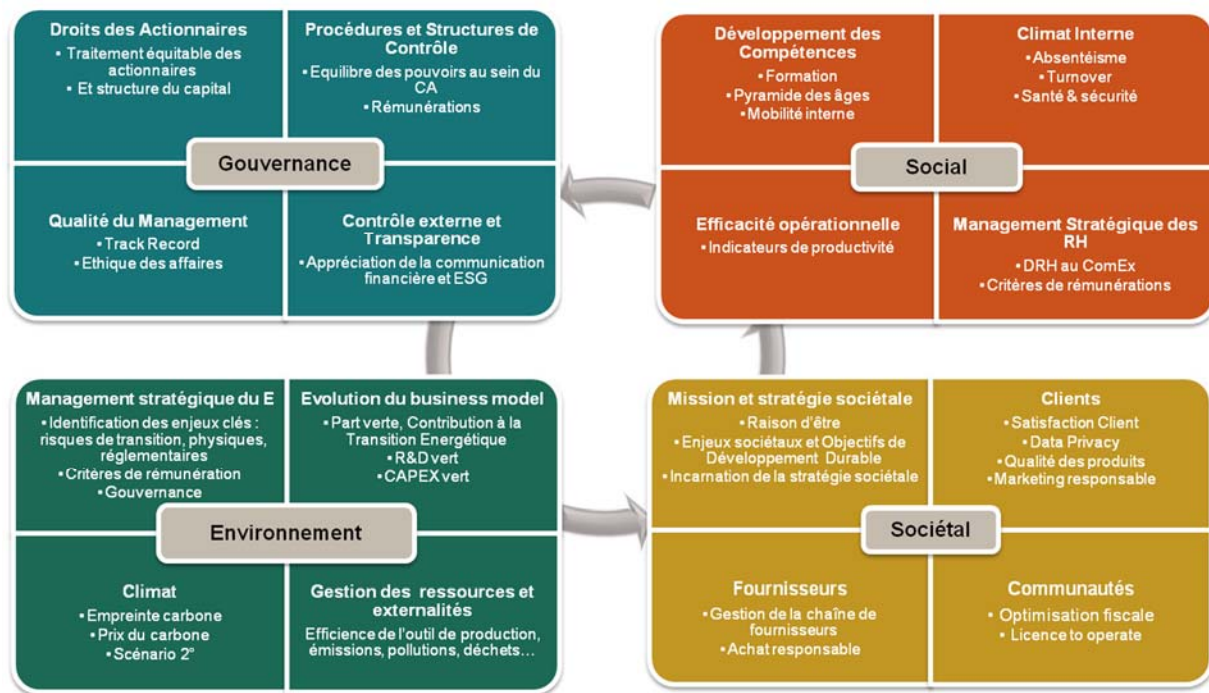
b) Analyse des Green Bonds

Toutes les « obligations vertes » ou « green bonds » qualifiées comme telles par l'émetteur font l'objet d'une analyse interne qui viendra valider ou non le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Ces obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne s'articule autour de 4 piliers :

- Caractéristiques de l'émission : traçabilité et gestion des fonds, processus de sélection des projets, gestion des risques ESG, vérification du respect des critères définis par les « Green Bond Principles »
- Caractéristiques de l'émetteur : analyse qualitative de la performance ESG de l'émetteur.
- Qualité environnementale des projets : appréciation du bénéfice environnemental des projets. Les projets doivent être liés notamment aux énergies alternatives, aux bâtiments verts, à l'efficacité énergétique, à l'économie circulaire, aux transports durables, à l'agriculture et forêts ou à l'adaptation. Notre analyse se base sur des référentiels considérés comme des standards de marché (actuellement la nomenclature et les critères du label Greenfin).
- Transparence : existence et publication d'une « second-opinion », reportings (allocation et impact), audit sur l'allocation des fonds

c) Analyse des émetteurs Corporate

Groupama AM a mis en place une méthodologie prenant en compte les critères sur les trois piliers Environnement, Social et de Gouvernance :



Les critères environnementaux analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières.

Les critères sociaux/sociétaux regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise – gestion des compétences, formations, culture d'entreprise, climat de travail...- au regard des trois transitions et d'autre part l'analyse de son impact sociétal –relations extérieures clients, fournisseurs, communautés-, qui questionne son rôle dans la société, sa « raison d'être », notamment à travers sa réponse aux Objectifs de Développement Durable.

Les critères de gouvernance portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprises.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds ?

Le fonds prend en compte plusieurs critères liés aux changements climatiques par le biais de notre méthodologie de notation interne des Etats Européens. En effet, le score Environnement est calculé par le Pôle Recherche en se basant sur une série d'indicateurs évaluant la performance des pays selon trois critères : empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte.

Le fonds prend également en compte plusieurs critères liés aux changements climatiques par le biais de l'évaluation de la qualité environnementale des projets au sein de son analyse green bonds :

- **Appréciation du bénéfice environnemental des projets** : analyse de la qualité environnementale des projets. La nomenclature d'activités éligibles du Label Greenfin est suivie. Dès lors, 8 catégories d'activités sont éligibles au financement de projets : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport propre, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêt, adaptation au changement climatique.
- **Application de la politique environnementale de l'émetteur** : privilégier les obligations finançant des projets qui vont au-delà de celle-ci.

Les secteurs éligibles au Label Greenfin sont les suivants :

1. Énergie		5. Transport	
Énergie solaire		Système de fret et transport ferroviaire	
Énergie éolienne		Système de transport ferroviaire urbain	
Bioénergie		Véhicules électriques	
Énergie hydraulique		Véhicules hybrides	
Énergie géothermique		Véhicules à carburant alternatif	
Autres énergies renouvelables		Transit rapide bus	
Distribution et gestion de l'énergie		Transport à vélo	
Stockage de l'énergie		Biocarburants	
Capture du carbone		Biocarburant pour l'aviation	
Services		Logistique de transport	
2. Bâtiment		6. Technologies de l'information et de la communication	
Bâtiments verts		Centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables	
Efficacité énergétique		Infrastructures bas carbone	
Systèmes de capture de l'énergie		Produits et technologies fonctionnant sous smart grid	
Services		Technologies de substitution	
3. Economie circulaire		7. Agriculture & forêt	
Technologies et produits		Agriculture	
Services		Activités forestières moins émettrices de carbone et liées à la séquestration du carbone	
Valorisation énergétique des déchets		Agriculture à basse émission de GES, séquestrant le carbone et résiliente au climat	
Gestion des déchets			
4. Industrie		8. Adaptation	
Produits d'efficacité énergétique		Adaptation à l'eau	
Systèmes et processus d'efficacité énergétique		Infrastructures	
Cogénération, tri génération, etc.			
Récupération de chaleur			
Réduction des GES non liés à la production d'énergie			
Processus industriels éco-efficients			
Services			
Agro-alimentaire bio			

Par ailleurs, le fonds prend en compte des critères liés au changement climatique par le biais de l'analyse environnementale afin de limiter son exposition aux deux principaux risques climatiques : risques physiques et de transition. Ainsi, dans notre méthodologie environnementale, nous sélectionnons et pondérons les critères des enjeux climatiques les plus pertinents pour chaque secteur. Ceux-ci sont ainsi pris en compte dans notre notation quantitative. Cette appréciation sur la situation actuelle est assortie d'une perspective traduisant si la stratégie de l'entreprise est considérée comme un risque ou une opportunité.

Enfin, les entreprises appartenant au secteur du charbon sont exclues (cf. réponse 2.4 a)).

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

a) Analyse des green bonds

L'analyse de l'obligation Green Bond se fera selon un système à trois crans : positif/modéré/négatif. Chacun des 4 piliers (caractéristiques de l'émission, caractéristiques de l'émetteur, qualité environnementale des projets, transparence) est noté selon ce système à trois crans qui permettra de statuer si oui ou non l'obligation est bien considérée comme un Green Bond. Dans cette logique, l'obligation ne sera pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des piliers suivants : caractéristiques ESG de l'émetteur, qualité environnementale des projets et transparence.

b) Analyse ESG pour les émetteurs souverains

Comme vu précédemment, l'analyse des émetteurs souverains se repose sur 35 critères concernant les piliers ESG. Le résultat de cette analyse est un classement des Etats mis à jour annuellement par l'équipe de Recherche. Afin d'obtenir une note sur chacun des piliers, on calcule la moyenne des notes des critères qui constituent ce dernier : tous les critères sont équipondérés. Par exemple, le score Environnement des Etats Européens est calculé en se basant sur une série d'indicateurs évaluant la performance des pays selon trois critères : empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte. Ainsi, pour chacun des états couverts, un score est attribué sur l'ensemble des indicateurs du pilier E :

- Le meilleur pays sur le critère obtient un score de 100 ;
- Le moins bon pays sur le critère obtient un score de 1 ;
- Echelonnement de 1 à 100 pour les autres pays ;

La note finale est déterminée par la moyenne des scores sur les 3 piliers E, S et G. Plus le score d'un pays est élevé, plus ses pratiques ESG et son engagement dans le développement durable sont importantes. Ces notations quantitatives sont prises en compte dans le pilier 2 de notre analyse de Green Bonds (caractéristiques de l'émetteur).

c) Analyse ESG pour les émetteurs corporates

Pour obtenir des données sur chacun des piliers décrit dans la réponse à la question 3.4, et ce sur une couverture extensive correspondant à notre périmètre d'investissement, nous nous appuyons sur nos fournisseurs de données ESG, VigeoEiris et MSCI ESG Research. Ces données sont retravaillées en interne par l'équipe de Recherche. Groupama AM privilégie une **approche sectorielle** en parfaite cohérence avec l'analyse fondamentale des sociétés, en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères selon notre analyse des enjeux ESG clés par secteur. Le pilier Gouvernance représente toujours 1/3 de la note finale, et les pondérations attribuées à chaque critère pour les piliers Environnement et Social sont déterminées en fonction :

- de l'importance du critère en termes de responsabilité sociale d'entreprise pour le secteur considéré
- de son niveau de matérialité (i.e. son impact financier et opérationnel)
- de la qualité de l'information disponible

Chaque pilier est noté de 1 à 100, en fonction des critères sélectionnés et de leurs pondérations. De plus, les piliers sont pondérés en fonction de l'importance de leurs enjeux sectoriels respectifs, afin d'aboutir à une note globale ESG sur 100.

Le score final, propre à Groupama Asset Management est calculé au sein de notre outil propriétaire NotesESG©. Les notes des 2600 composant l'univers d'investissement (dette obligataire émise par des émetteurs privés et quasi-publics des pays de l'OCDE) sont classées en quintiles selon une approche Best-in-Universe. L'univers est ainsi divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% du secteur, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes ESG au sein du secteur, tandis que les valeurs notées Quintile 5 représentent les plus mauvaises notes au sein du secteur.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

a) Fréquence

1/ Analyse des Green Bonds

Les obligations vertes font l'objet d'une mise à jour régulière lors de la publication du reporting spécifique fourni par l'émetteur. Ce suivi permet de s'assurer du respect des engagements initiaux pris par l'émetteur lors de l'émission.

La Recherche émet un avis sur la qualité du reporting dans un commentaire de « suivi », reposant sur la classification suivante : « 😊 », « 😐 » et « 😞 » (respect des standards et des engagements de l'émetteur).

Si l'émetteur fait preuve d'une faible qualité de reporting alors un avis négatif (« 😞 ») est émis. Dans ce cas, l'émetteur sera mis sous surveillance pendant un an et une prise de contact avec l'émetteur sera effectuée.

Suite à cette mise sous surveillance d'une année, si l'émetteur n'opère aucun changement positif lié au reporting, alors notre avis sur le pilier « Transparence » sera modifié à « 😞 » et la gestion s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois.

En revanche, lors du suivi, si l'émetteur ne respecte pas ses engagements pris initialement dans le framework et que le reporting d'allocation des fonds révèle un non-respect de la nomenclature du label concernant les activités éligibles et les activités exclues, alors notre avis sur le pilier « Qualité environnementale des projets » est immédiatement modifié à « 😞 » et la gestion s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois.

2/ Analyse des émetteurs souverains

Concernant l'analyse quantitative des émetteurs souverains, la révision de la note a lieu une fois par an.

2/ Analyse des émetteurs Corporate

Concernant l'analyse quantitative des émetteurs corporates, l'ensemble des valeurs de l'univers est revu progressivement par MSCI ESG Research et VigeoEiris. Les données provenant des providers sont intégrées tous les trois mois dans notre outil propriétaire NotesESG. Ainsi l'univers d'investissement est modifié tous les trois mois. Cette modification a lieu en amont de chaque Comités ISR.

VigeoEiris fait une revue de chaque secteur tous les 18/24 mois. Lors de cette mise à jour sectorielle par VigeoEiris, l'activation des critères ESG et leurs pondérations peuvent faire l'objet de modifications par les analystes. Les critères ESG sont ainsi déterminés et éventuellement modifiés voire remplacés en fonction de leur degré de pertinence par rapport à l'enjeu du secteur considéré, de leur niveau de matérialité, de leur traçabilité et de leur durabilité.

b) Suivi des controverses

L'analyse des controverses est intégrée dans notre analyse des obligations vertes par le biais de notre pilier « Caractéristiques de l'émetteur ».

Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG, la liste des « **Grands Risques ESG** ». Les obligations vertes émises par un émetteur appartenant à cette liste établie en interne, ne seront pas validées et le gérant n'investira pas dans ces obligations vertes.

Les sociétés intégrant la liste des « Grands Risques ESG » sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur d'informations sur le sujet (Sustainalytics jusqu'en décembre 2020 puis VigeoEiris retenu afin d'élargir notre périmètre de suivi global) ; cette controverse doit avoir été validée par notre équipe de Recherche interne.
- Les entreprises dont la gouvernance est notée « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des quatre critères internes considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

Pour l'analyse des sociétés controversées, Groupama AM fait appel jusqu'à fin 2020 à l'agence Sustainalytics.

Dans la méthodologie de cette dernière, les controverses font l'objet d'une hiérarchisation selon 5 niveaux d'importance en fonction des critères suivants :

- Gravité de la controverse
- Matérialité (impact juridique, financier)
- Risque de réputation
- Récurrence des controverses
- Qualité de l'information et de la source
- Qualité de la réponse de l'entreprise (contact systématique).

Les controverses classées en niveau 4 (controverses graves mais réponse adaptée de l'entreprise) ou en niveau 5 (controverses graves sans réponse de l'entreprise), ainsi que d'autres controverses pouvant émerger au gré de l'actualité font l'objet d'un suivi de la part des analystes. Dans ces trois cas, les entreprises feront l'objet d'une analyse interne permettant de valider ou d'invalider la controverse selon les critères suivants :

- Importance et matérialité financière et/ou RSE de la controverse
- Chiffre d'affaires concerné, impact sur la rentabilité
- Qualité de la réponse de l'entreprise (mesures correctives, provisions)
- Qualité des systèmes de conformité, contrôle interne
- Suivi de résolution de la controverse

Suite à l'étude de changement de fournisseur de données sur les controverses afin d'élargir le périmètre de l'univers suivi de manière quantitative, le principe de résiliation du contrat signé avec Sustainalytics en décembre 2020 avec prise d'effet en mars 2021 a été validé. D'ici là, c'est la réunion de 2 listes issues de Sustainalytics et VigeoEiris qui servira d'input pour la définition des grands Risques ESG.

La méthodologie relative à Sustainalytics n'évolue pas. La méthodologie relative à VigeoEiris se base sur la Warning List qui est retraitée de manière suivante :

- Sévérité de la controverse : Critique & High
- Réactivité de la société : Non communicative & Réactive
- Fréquence : Persistante
- Capacité de la société à atténuer le risque : Faible

Toutes les entreprises placées sur la Liste des Grands Risques ESG sont exclues de l'univers d'investissement du fonds-

L'entrée ou la sortie de valeurs sur cette liste est validée par un Comité des Grands Risques ESG, présidé par le Directeur des Risques de Groupama AM. Ce comité se réunit formellement deux fois an, à chaque actualisation systématique de la liste.

c) Sanctions nationales et internationales – Politique de suivi des pays

Groupama AM a mis en place une politique de suivi des pays. Dans la sélection des Etats, nous excluons les pays présents sur la liste noire.

Cette politique s'inscrit dans le cadre d'une approche mondiale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) face aux juridictions à haut risque mais également en termes d'enjeux politiques, économiques.

Les risques géographiques (liés à un pays d'établissement) et sectoriels sont des facteurs à prendre en compte lors de l'application de l'approche fondée sur les risques.

Ces risques sont évalués lors de l'entrée en relation et du suivi de la relation d'affaires (investissements, contreparties, clients, distributeurs...).

Cette politique a pour finalité de préciser les politiques internes d'exclusion applicables, sur la base des listes des pays tiers dont les dispositifs présentent des carences stratégiques qui font peser une menace significative sur le système financier.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de notre analyse ESG ont un impact majeur sur la sélection des signatures constituant le portefeuille Groupama Etat Euro ISR.

La construction de portefeuille se fait de manière à refléter notre engagement ESG clair et tangible :

1. Privilégier les émetteurs les plus vertueux en termes de pratiques ESG

L'objectif recherché par la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement ISR du fonds est de favoriser les Etats dont la performance en matière de développement durable permet de mettre en place une croissance soutenable sur le long terme.

En prenant en considération les recommandations de l'analyse intégrée à la sélection des valeurs dans l'univers éligible prédéfini, le gérant sélectionne les émetteurs en valorisant leur durabilité dans l'objectif d'optimiser à moyen long terme le couple rendement/risque de son portefeuille avec une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Barclays Euro Aggregate Treasury.

L'objectif du fonds est d'afficher une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement du portefeuille après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs. La note médiane de l'univers étant constamment de 50, il est donc nécessaire que la note ESG moyenne du portefeuille soit strictement supérieur à 60 afin de respecter la contrainte énoncée précédemment.

2. Garantir une intensité carbone durablement inférieure à celle de l'indice de référence

Le niveau d'émission de CO par émetteur est un critère important dans notre sélection de titres. Nous souhaitons avoir un niveau moyen sur 12 mois glissants d'émissions de CO² inférieur à celui de l'indice.

3. Contribuer à la lutte contre le changement climatique à travers le financement de projets favorisant la réduction des émissions de GES

L'OPCVM sera investi au minimum à 30% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur puis validées par une analyse interne. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États.

L'analyse permettant cette qualification est effectuée en amont de l'investissement par nos analystes. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant ne pourra pas investir dans cette obligation.

Dans le cas où cette analyse interne n'a pu être réalisée en amont, elle est effectuée au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si cette obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les trois mois qui suit l'analyse.

De plus, Groupama AM a mis en place des contraintes d'investissement communes à l'ensemble de ses portefeuilles répondant à nos principes d'investisseur et de gérant responsable et qui interdisent toute relation avec :

- Les pays identifiés comme « non-coopératifs » par le gouvernement Français (Botswana, Brunei, Guatemala, Iles Marshall, Ile Nauru, Niue Island et le Panama).
- Les pays sous embargo ou sujets à des sanctions financières.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille de différentes manières :

- A travers l'exclusion du secteur du charbon.
- La prise en compte de ces critères au sein de l'analyse environnementale des valeurs (cf. réponse à la question 3.4).
- Toutes les Green Bonds investis doivent faire l'objet d'une validation selon notre analyse interne.
- L'objectif de garantir une intensité carbone du portefeuille durablement inférieure à celle de son indice de référence.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

L'exposition aux émetteurs n'ayant pas fait l'objet d'une notation ESG est limitée à 10% du portefeuille, en moyenne sur 12 mois glissants.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Si le processus d'évaluation n'a pas changé de façon significative sur les 12 derniers mois on notera les évolutions suivantes :

- Mise en place d'une politique d'exclusion charbon au niveau de Groupama AM
- Par ailleurs, afin d'élargir la couverture de suivi des controverses, et après étude de comparabilité et d'impact, VigeoEiris viendra remplacer Sustainalytics comme fournisseur d'analyse sur le sujet. En attendant la mise en place (2021), les 2 listes d'entreprises à fortes controverses seront utilisées.
- Enfin, en termes d'indicateurs environnementaux, I-Care & Consult a remplacé Trucost pour le calcul du ratio d'intensité carbone.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non

4.6 Le fonds pratique-il le prêt/emprunt de titres ?

Le FCP Groupama Etat Euro ISR ne pratique pas de politique de prêt/emprunt de titres et n'a donc pas besoin d'exercer une politique de rapatriement des titres.

4.7 Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Dans les limites des restrictions d'investissement et dans un but d'exposition et de couverture afin d'atteindre ses objectifs d'investissements, l'OPCVM pourra investir en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé.

Les instruments financiers dérivés utilisés peuvent être, sans que cette liste soit exhaustive, les suivants : contrats de futures, options, swaps, change à terme, Credit Default Swap (CDS), Total Return Swap, CLO.

L'utilisation des produits dérivés est autorisée dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net de l'OPCVM et a par conséquent un impact tant sur la performance potentielle que sur le risque de l'OPCVM. L'OPCVM pourra ainsi être surexposé.

Ces instruments permettront :

- d'augmenter ou de diminuer l'exposition globale du compartiment aux risques et de taux.
- de mettre en place des stratégies d'arbitrages.
- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille.

Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques de taux ou de courbe dans le strict respect d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10.

En cela, ils augmentent la flexibilité de la gestion. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés.

4.8 Le fonds investit-il dans des OPC ?

L'OPCVM peut acquérir des parts/actions d'autres organismes de placement collectif (OPC)

(ETFs/trackers inclus) de type ouvert à condition de ne pas investir plus de 10% de ses actifs nets dans ces parts/actions d'OPC.

Les OPC seront notamment ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

5. CONTROLES ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

Plusieurs niveaux de contrôle sont exercés :

a/ Contrôle interne

- Ex-ante et ex-post via le serveur de contraintes de SimCorp Dimension, un contrôle est effectué afin que les valeurs en Grands risques ne puissent pas faire l'objet d'un ordre à l'achat.
- Un contrôle ex-ante afin de s'assurer que l'obligation est bien qualifiée de Green Bond par l'émetteur.
- Un contrôle ex-post afin de s'assurer que les obligations en portefeuille ont bien été analysées et validées comme Green Bond par notre analyse interne. Pour mémoire, le délai pour effectuer l'analyse interne est de 1 mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds et en cas d'invalidation du Green Bond, le gérant a trois mois pour vendre l'obligation. Ces contrôles sont effectués aussi bien pour les émissions primaires que secondaires.

b/ Contrôle externe :

Le processus de gestion ISR est régulièrement évalué dans le cadre :

- Des procédures d'appels d'offres ISR auxquelles participe la société de gestion
- Du processus de labellisation ISR (Label Public)
- Du processus de labellisation du Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES) pour les FCPE

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée à travers le suivi d'une note ESG moyenne du portefeuille. Celle-ci doit être supérieure à celle de son indice de référence et est publiée tous les mois dans le reporting du fonds.

Par ailleurs, Groupama AM s'est dotée de 4 indicateurs ESG spécifiques publiés dans le reporting mensuel du fonds. Ces indicateurs, leur fréquence de calcul et les objectifs de gestion associés sont décrits dans la réponse à la question 3.1.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

- L'intensité **carbone** pour le pilier environnement.
- Le **taux de chômage de longue durée (en % de la population active)** pour le pilier social/sociétal
- Le **Contrôle de la corruption** pour le pilier gouvernance (Perception de la corruption de l'exécutif, ainsi que du niveau de «capture» de l'État par les élites et les intérêts privés)
- La **Liberté d'expression et citoyenneté** pour le respect des droits Humains (Perception de la démocratie (capacité du peuple à choisir ses gouvernants) la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté des médias)

Les fréquences de calcul et les objectifs associés à ces indicateurs sont décrits dans la réponse à la question 3.1.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

Le Code de Transparence et le reporting mensuel du fonds comportant un volet ESG sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, sur la page dédiée au fonds.

Le lien vers la documentation concernant le fonds est le suivant :

[https://produits.groupama-am.com/fre/entreprises/offre-entreprises/entreprises/groupama-etat-euro-isr-id-d/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/entreprises/offre-entreprises/entreprises/groupama-etat-euro-isr-id-d/(tab)/publication)

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les documents sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et les liens sont donnés dans la réponse à la question 2.3.

AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.fr. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.